

## Réseau européen des médiateurs pour enfants (ENOC)

### Lettre ouverte sur la situation d'urgence des enfants migrants piégés dans des camps à la frontière entre la Grèce et la Turquie et sur les îles grecques

6 avril 2020

1

Alors que nous sommes confrontés à une crise sanitaire sans précédent et que COVID-19 s'infiltré dans tous les aspects de notre vie, nous ne devons pas perdre de vue la crise actuelle des migrations et des réfugiés qui touche le continent européen et plus gravement l'Europe du Sud.

La situation est particulièrement critique à la frontière entre la Grèce et la Turquie, après que cette dernière ait changé de stratégie et encouragé le déplacement d'un nombre important de réfugiés et de migrants vers la frontière grecque.

Les camps de réfugiés des îles grecques accueillent un nombre de personnes considérablement supérieur à leur capacité, dont la plupart vivent dans des conditions inhumaines. Dans ce contexte, la condition des enfants particulièrement vulnérables, y compris ceux qui sont très jeunes ou non accompagnés, est très préoccupante. Nous sommes extrêmement alarmés par la privation des droits les plus fondamentaux des enfants, tels que le logement, l'eau, la nourriture, l'accès aux soins de santé et à l'éducation. Un nombre croissant d'enfants et de jeunes sont aux prises avec de graves problèmes de santé mentale, exacerbés par la détérioration de la situation.

Les enfants sont piégés dans des conditions de vie surpeuplées, insalubres et déplorables, au milieu de la pandémie COVID-19. Dans ces conditions et compte tenu de l'absence de services d'assainissement et de soins médicaux adéquats, il est extrêmement difficile de suivre les directives et les conseils émis par les autorités sanitaires pour se protéger de COVID-19 et prévenir une propagation incontrôlable de la maladie. Alors que les États européens s'efforcent de protéger leur population, les restrictions de mouvement et d'accès qui en résultent, notamment la fermeture des frontières, ont mis en suspens les opérations de réinstallation et les processus de demande d'asile et les exposent à de graves risques.

Dans ce contexte, nous, membres du Réseau européen des médiateurs pour enfants (ENOC), voudrions réitérer ce que nous avons affirmé à maintes reprises et inlassablement dans nos nombreuses déclarations<sup>1</sup> sur le sujet, à savoir que : *les enfants en mouvement sont d'abord des enfants*. Ces enfants, indépendamment de leur statut d'immigration ou de celui de leur famille, ont droit à un maximum de protection, de sécurité et de soins, alors que les pays européens ne répondent pas à leurs besoins fondamentaux.

L'ENOC appelle vivement les États et les institutions européennes à s'assurer que leurs politiques, leurs lois et leurs pratiques sont pleinement conformes à la CDE et aux autres instruments européens et internationaux des droits de l'homme pertinents qui garantissent la protection de tous les enfants et la prise en compte de leur intérêt supérieur comme une considération primordiale. Les enfants ont droit à la vie, à la survie et au développement ainsi qu'à la protection contre toute forme de préjudice.

<sup>1</sup> Voir les déclarations de position de l'ENOC sur "[La fin de la détention des enfants à des fins d'immigration](#) ", 2019, sur "[Le droit à l'éducation des enfants en déplacement](#) ", 2018, sur "[La sauvegarde et la protection des droits des enfants en déplacement](#) " : [Le défi de l'inclusion sociale](#) ", 2017, sur "[Les enfants en mouvement : Priorité aux enfants](#) ", 2013, sur "[La directive européenne sur le retour](#) ", 2008, sur "[Les obligations des États en matière de traitement des enfants non accompagnés](#) ", 2006

**C'est pourquoi nous demandons instamment l'évacuation immédiate des enfants migrants - qu'ils soient accompagnés ou non - des camps de réfugiés des îles grecques**, afin de garantir leur sécurité et leurs droits fondamentaux, et d'éviter une épidémie désastreuse de COVID-19. Les États et les institutions européennes doivent aider la Grèce à transférer les enfants vers des installations appropriées sur le continent dès que possible, et à leur fournir d'urgence les soins et la protection appropriés. Les décisions d'évacuation et de relogement des enfants devraient être basées sur une évaluation approfondie de leur intérêt supérieur et après avoir pris en compte les opinions de l'enfant tout au long du processus.

Compte tenu des conditions exceptionnelles existantes et en attendant que des progrès puissent être réalisés en matière de relocalisation, les États et les institutions européennes ne devraient pas manquer de protéger les personnes les plus vulnérables. **Nous demandons aux États membres de l'Union européenne de réinstaller massivement<sup>2</sup> les enfants réfugiés et migrants des camps situés à la frontière entre la Grèce et la Turquie et des îles grecques dans les plus brefs délais**, en privilégiant l'intérêt supérieur de l'enfant.

La protection des enfants pris dans des situations d'urgence humanitaire doit être une priorité pendant la pandémie actuelle. Nous ne devons pas tourner le dos aux enfants piégés dans les camps de réfugiés.

---

<sup>2</sup> Voir également la publication de la FRA du 17 mars 2020 : [Délocalisation des enfants non accompagnés de Grèce](#)